

---

Renvoi au comité d'instruction publique du procès-verbal envoyé par les administrateurs du district de Nevers (Nièvre) concernant la fête de l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique du procès-verbal envoyé par les administrateurs du district de Nevers (Nièvre) concernant la fête de l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 110;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21937\\_t1\\_0110\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21937_t1_0110_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Nous, maire de la commune d'Amboise, certifions que le citoyen Pollet, qui a signé la déclaration ci-dessus, est sa véritable signature et que foi doit y être ajoutée. En témoignage de quoi, nous avons signé à la maison commune d'Amboise, 25 prair. II.

DESLANDES (*maire*), MEUNIER (*secrét-greffier*).

## 40

**Le substitut de l'agent national près la commune de Braine, département de l'Aisne, rend compte de l'humanité des chasseurs à cheval des 3<sup>ème</sup> et 23<sup>e</sup> régiments, qui ont abandonné leurs rations de viande pour les indigents malades.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[*Le substitut de l'agent nat. près la comm. de Braine, aux c<sup>ns</sup> représentants du c. de correspondance; Braine, 6 therm. II*] (2)

Citoyens,

Je ne dois point vous laisser ignorer un trait de bienfaisance de la part des corps de nos frères d'armes, du 3<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> rég<sup>t</sup>. des chasseurs à cheval en dépôt dans cette commune, qui, instruits de la pénurie de la viande, ont faits le sacrifice d'une portion assez conséquente de leurs rations afin qu'elle serve au soulagement des indigents, malades, et vieillards; ils sont venues prévenir la municipalité de faire prélever journallement 50 livres sur la distribution qui leurs est faite pour être réparties d'après l'état arrêté par l'administration municipal.

En vous rendant compte de cette acte d'humanité, je suis satisfait à l'invitation que vous avez faites à tous nos frères républicains de rendre public tous les traits qui méritent de l'être. S. et F.

DUFRESNE.

## 41

**Les administrateurs du district de Nevers, département de la Nièvre, envoient le procès-verbal de la fête de l'anniversaire du 14 juillet.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).**

[*Le conseil du distr. de Nevers, au présid. de la Conv.; Nevers, 4 therm. II*] (4)

(1) P.V., XLIII, 235.

(2) C 313, pl. 1251, p. 46. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538; *Débats*, n° 698, 15; M.U., XLIII, 41.

(3) P.V., XLIII, 235-236.

(4) C 313, pl. 1251, p. 47, 48. Mentionné par B<sup>in</sup>, 3 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

Citoyen président,

Nous t'adressons expédition du procès-verbal de la fête célébrée en la commune de Nevers le jour de l'anniversaire du 14 juillet 1789.

Nous te prions de le présenter à la Convention nationale. Elle y verra quels sont les sentiments qui animent les citoyens du district de Nevers, avec quelle simplicité ils les manifestent, et que, forts du nom de républicains, leur ambition se borne à ce seul titre et que pour le conserver il n'est rien qu'ils ne puissent entreprendre. Vive la République!

MARTIN, BARRÉ, COLAS.

*Procès-verbal de la fête célébrée en la commune de Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre. 26 messidor an II, 14 juillet 1794 (v.s.)*

A 4 heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé le lever du soleil; les tambours ont battu le rapel, les citoyens se sont réunis dans le lieu des séances de l'administration du district.

Le représentant du peuple Noël Pointe s'est rendu au même lieu; le cortège s'est formé, les tambours en avant; un peloton de vétérans nationaux ouvrait la marche et étoit suivi de la société populaire et d'un peloton de gardes nationaux.

Paraissait ensuite un peloton de jeunes élèves portant un étendart sur lequel étoient inscrits ces mots : *Elèves de la patrie*; immédiatement après s'avançait une prêtresse portant des parfums, entourée de son cortège, un peloton de jeunes gens de l'hospice national; la sagesse sous le costume de Minerve et son cortège, 24 vieillards portans des branches de chêne, la musique guerrière à leur tête, la liberté et son cortège, les corps constitués de tout le district et les corps militaires.

La marche s'est dirigée au parc.

Là s'élevait majestueusement le temple de l'Être suprême, au milieu parraissait l'autel de la patrie, sur lequel la prêtresse a fait les libations et brûlé les parfums; le corps de musique a exécuté et chanté des hymnes à la liberté.

Pointe a pris la parole et a annoncé que l'anniversaire du 14 juillet 1789 étoit le jour qu'il avait choisi pour mettre en feu les fourneaux de la fonderie de Bel-Air et hâter les moyens de foudroyer les tyrans et leurs vils esclaves.

Cette nouvelle a été reçue aux acclamations mille fois répétées : Vive la République, vive la montagne! A cette émotion simultanée, a succédé la proposition de se rendre en masse à la fonderie de Bel-Air, pour assister à la mise en feu des fourneaux; cette proposition a été accueillie avec enthousiasme.

Le président du district, par un discours plein de force et d'énergie, a comparé les tems malheureux de la tyrannie au siècle d'or de la liberté et a terminé par prouver que l'union, la fraternité et la pratique des vertus étoient la base de la liberté, que par elles seules pouvoit